

NON A LA GÉNÉRALISATION DU TRAVAIL LE DIMANCHE AUJOURD'HUI CE SONT LES SALARIÉS DU COMMERCE ALIMENTAIRE ET DEMAIN CE SERA VOUS !!! OUI, OUI, VOUS !!!

Le 14 avril dernier, le tribunal administratif de Montpellier a invalidé l'arrêté préfectoral qui permettait les ouvertures dominicales des commerces alimentaires (supermarché et hypermarchés y compris) en période estivale du 15 juin au 15 septembre.

Le préfet, sans attendre ni même mettre le sujet sur la table, a décidé d'abroger son arrêté préfectoral : le champ est maintenant entièrement libre à l'ouverture de tous les dimanches de l'année dans les commerces alimentaires de notre département.

Les salariés sont désormais soumis à l'arbitraire patronal le plus complet.

Les conséquences ne vont pas se faire attendre :

- **C'est la fin du repos hebdomadaire le dimanche pour tous, car après le commerce alimentaire suivra le commerce dans son ensemble et par effet boule de neige les services, les transports, les crèches etc, etc ...**
- **C'est la fin des compensations salariales pour les salariés sous payés par leurs employeurs. Fini les + 100 ou 150 % payés et récupérés pour attirer le volontariat.**
- **C'est donc la fin du volontariat car sans cadre réglementaire, c'est le droit commun qui s'applique et qui plus est aujourd'hui les patrons ont trouvé la parade en mentionnant le travail le dimanche comme clause du contrat de travail à l'embauche.**

Au final, ce sont les grands groupes qui vont profiter de cet effet d'aubaine en paupérisant encore un peu plus leurs salariés, sans embauches supplémentaires, et en massacrant les petits commerces et les emplois qui vont avec.

La grande distribution doit pouvoir se contenter des 6 jours sur 7 et 13 heures par jour d'ouverture !

Dans notre département, elle pèse plus de 70 % alors que les commerces de proximité n'atteignent même pas les 30 %. Que dire des bénéfiques records réalisés par ces grands groupes, notamment sur le dos des producteurs du département ?

Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale s'oppose avec la plus grande fermeté à la généralisation du travail le dimanche et appelle l'ensemble des salariés du département des Pyrénées-Orientales à s'unir très largement pour défendre leurs droits.

L'intersyndicale invite tous les actifs, chômeurs et retraités à signer la pétition « NON à la généralisation du travail le dimanche dans les Pyrénées-Orientales ».

Perpignan, le 11 juin 2014

PÉTITION

